



TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR :

APPUI ET FORMATION À 4 COOPÉRATIVES FÉMININES EN AGROÉCOLOGIE

Projet:

***“ Dynamisation du secteur horticole familial résilient dans 4 Communes de Trarza. Mauritanie”
Financé par AECID (16-PR1-1944)***

CERAI
Juin 2018

Contenu

I. CONTEXTE	3
II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	4
III. ACTIVITES A REALISER	4
IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	5
V. PROFIL DU FORMATEUR (TRICE) OU DE L'EQUIPE DE FORMATEURS	6
VI. CONDITIONS DE L'OFFRE	6
VII. PREMISES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	7
VIII. COORDINATION ET SUPERVISION	8
IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	8
X. CONDITIONS DE L'OFFRE	8
XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8
XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	8

I. CONTEXTE

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) et son partenaire en Mauritanie, l'Association Mauritanienne pour l'auto développement (AMAD), informent du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique concernant une formation technique en agroécologie appliquée au maraichage destinée à 150 producteurs et productrices de la région de Trarza.

Afin d'augmenter la production agricole, le modèle de la révolution verte a été très largement appliqué en Mauritanie,, combiné à une augmentation des superficies destinées à des monocultures ainsi que l'usage importante de produits agrochimiques, causant une perte de fertilité, l'appauvrissement et la dégradation des sols et favorisant le Développement de maladies et ravageurs plus résistants. Le modèle actuel auquel se combine une augmentation importante de la population et de la pression sur les terres met en danger l'écosystème et ses capacités à alimenter la population. Avec l'introduction et le renforcement de l'agroécologie, il est recherché, non pas une augmentation de la superficie cultivée mais une amélioration de la valeur ajoutée par superficie et de la durabilité.

Cette assistance technique se réalisera dans le cadre du projet "***Dynamisation du secteur horticole familial résilient dans 4 Communes de Trarza. Mauritanie***" financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et Développement (AECID).

Le projet prétend contribuer à améliorer la résilience des communautés paysannes de la Vallée du fleuve Sénégal. L'objectif spécifique étant de dynamiser un secteur horticole familial résilient dans 4 communes (Tekane y Lexeiba - Moughataa de R'Kiz), Rosso et Jidr El Mohguen - Moughataa de Rosso) de la Région de Trarza (Mauritanie).

Le projet vise entre autres à atteindre les résultats suivants :

- (R1) Renforcer les capacités techniques en agroécologie de producteurs et productrices et faciliter l'adaptation et l'adoption des techniques proposées.
- (R2) Renforcer le tissu social et les organisations de producteurs horticoles.
- (R3) Sensibiliser la population des villages d'intervention sur les thématiques liées à la souveraineté alimentaire.
- (R4) Améliorer l'intégration au niveau territorial des acteurs de la filière maraîchère familiale.

L'assistance technique s'intègre dans les activités liées au résultat 3.

II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

- **Objectif 1 : Appui à 4 exploitations maraîchères sociales ou des coopératives féminines dans les villages.**

Il s'agit de sensibiliser la population locale à travers un jardin communautaire sur les questions liées à la souveraineté alimentaire, ainsi que renforcer les capacités productives et organisationnelles des femmes ayant des parcelles dans les coopératives, avec des activités spécifiques de formation et de sensibilisation. D'autre côté, ces activités vont permettre de valoriser le rôle des femmes dans la communauté.

III. ACTIVITES A REALISER

1. Visites techniques spécifiques aux fermes des coopératives

Le consultant visitera les parcelles des coopératives, fera un diagnostic sur l'état actuel des parcelles en identifiant les besoins en ressources agroécologiques. Sur cette base, le consultant donnera des conseils sur divers sujets: design de la parcelle, gestion de ravageurs, fertilisation, semences, etc.

Le but est que les membres des parcelles coopératives peuvent améliorer les résultats qualitatifs et (ou quantitatifs des parcelles collectives.

2. Sessions de formation sur aspects concrets d'agroécologie

Le consultant organisera les sessions sur les cultures maraichères agroécologiques pour renforcer les capacités des femmes dans les coopératives, afin qu'elles puissent améliorer les résultats du fonctionnement et de la production des parcelles.

3. Réalisation d'un rapport final de l'assistance technique

Incluant l'agenda des formations et des visites, les listes des participants, le matériel et documents utilisés, un dossier photographique, évaluation de la satisfaction des participants et évaluation des connaissances acquises, recommandations.

Les propositions présentées dans ces TdRs peuvent être adaptées et ajustées par les consultants.

IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

4.1 Période de terrain

La durée de la période de terrain recommandée est de 8 jours et se réalisera entre août et septembre 2018. La réalisation des visites et des sessions de formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation du rapport suite à la formation.

4.2 Méthodologie

- L'équipe de consultants doit élaborer une proposition méthodologique en tenant en compte les indications présentées dans les TdRs.
- L'équipe adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales.
- Lors des travaux pratiques, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants et les consultants à partir des expériences observées et vécues au niveau local.

4.3 Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de formation à travers de l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Etude préliminaire pour préparation des visites et formations
- Période de terrain, de réalisation des visites et formations

- Elaboration et présentation des rapports finaux

Pour chacune des phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui, par la suite, devra être accordé entre CERAI/AMAD et l'équipe de consultants.

La date limite de remise du rapport final sera au maximum le 31 octobre 2018 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD).

V. PROFIL DU CONSULTANT OU DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Les experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agroécologie et production maraîchère.
- Connaissances pratiques et théoriques de l'agroécologie appliquée au maraîchage,
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Expérience de travail direct avec agriculteurs et agricultrices familiaux, surtout avec les femmes
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Capacités de réaliser les formations en français
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivants:

- Bonne capacité d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire
- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués
- Autonomie
- Connaissances de l'Afrique et plus particulièrement de la Mauritanie

VI. CONDITIONS DE L'OFFRE

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par courriers électroniques aux adresses:

abouabdoulaye.ba@cerai.org; rosalia.riambau@cerai.org ; arantxa.garcia@cerai.org

Date limite : 30 juin 2018

CONTENU DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

PARTIE 1 : proposition technique

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités

L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflétés de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.

- Résumé méthodologie proposée
- Principaux contenus prévus pour les formations
- Profils de formateurs

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux des visites et des formations ou durant les périodes antérieure ou postérieures: honoraires, transport jusqu'à Rosso, logement, alimentation, procédures administratives, , ...).

Une fois à Rosso (capitale région de Trarza), le transport de Rosso aux villages de formation sera pris en charge par l'équipe du projet AMAD/CERAI.

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'AT avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.

VII. PREMISES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de:

- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent de l'information.
- **Responsabilité.** Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré, La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents.** Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes de pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information.** Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants...
- **Remise des rapports :** dans le cas de retard pour la remise final des rapports o de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections

correspondantes soient faites.

- **Auteurs et publication**

Les résultats, matériel pédagogique ou autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

VIII. COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD.

X. CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.

XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de besoin, des informations complémentaires concernant l'élaboration des propositions, s'adresser par courrier électronique à :

abouabdoulaye.ba@cerai.org

XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le consultant principal recevra la communication dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date limite de présentation des offres.

Le contrat entrera en vigueur à partir de la date fixée entre les différentes parties.